

RDC: l'ONU préconise la création d'un fonds spécial de soutien aux victimes des violences sexuelles (4.3.11)

Les Nations unies recommandent la mise en place urgente d'un fonds pour réparer les victimes de violences sexuelles en RDC. La gestion de ce fonds devrait inclure des représentants de la RDC, des Nations Unies, des donateurs, de la société civile et des survivantes elles-mêmes. La recommandation est contenue dans un rapport du Haut commissariat aux droits de l'homme, publié jeudi 3 mars à Genève.

Le rapport a été fait sur la base des témoignages des victimes elles-mêmes et des personnes de tout âge rencontrées par un panel spécial de haut niveau de l'ONU.

La gouvernance de ce fonds devrait inclure des représentants de la RDC, de l'Onu, des donateurs, de la société civile et des survivantes elles-mêmes.

Ce rapport de 65 pages a été rédigé, au terme d'une mission de terrain de dix sept jours menée trois membres du panel et leur équipe dans trois différentes provinces de la RDC et dans la capitale Kinshasa.

Tous les aspects de la situation des personnes violées par des militaires ou des civils ont été passés en revue. Le constat est amer: la prise en charge médicale et psychologique des femmes violées ne se fait pas dans les 72 heures suivant le viol, surtout si elles se trouvent en milieux ruraux.

D'autres victimes ont contracté le VIH/Sida du fait du viol et craignent pour la survie de leurs enfants, après leur décès.

Selon le rapport, il n'existe pas de prisons ni de tribunaux à une distance raisonnable de la commission de ces crimes surtout en provinces. Cela rend la détention et la condamnation des auteurs difficiles. Plusieurs femmes ne déclarent pas les viols à la justice, craignant d'être stigmatisées ou manquant de foi dans le système judiciaire congolais.

Le panel a également rencontré des victimes de violences sexuelles qui ont pu obtenir la condamnation de leurs bourreaux, mais les victimes ont fait part de leur colère à la suite de l'évasion des condamnés des prisons où ils purgeaient leur peine, mais également parce qu'ils avaient omis de payer les dommages et intérêts (...) même dans les cas où l'État avait été condamné solidairement avec le violeur.

La rupture du silence et la mobilisation du soutien du public en faveur de ces victimes, poursuit le rapport, pourraient constituer les formes de réparation les plus importantes.